

## **AFGHANISTAN**

### **Appel en faveur d'enquêtes équitables et approfondies sur les crimes commis contre des femmes**

*Index AI : ASA 11/006/2005*

*ÉFAI*

Jeudi 12 mai 2005

### **DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International appelle le gouvernement afghan à veiller à ce que les enquêtes, récemment annoncées, sur la mort de quatre femmes afghanes, dans des affaires séparées au nord de l'Afghanistan, soient menées de façon approfondie, impartiale et dans des délais raisonnables. Le gouvernement afghan a pour obligation de faire la preuve de son intention de respecter les règles du droit et de mettre fin à la culture de violence qui continue à faire des femmes des cibles et des victimes.

Le 1<sup>er</sup> mai 2005, les corps de trois femmes afghanes ont été retrouvés en bordure d'une route à Pul I Khumri, une ville située dans le nord de la province de Baghlan. Les victimes auraient été violées et étranglées. Le motif exact de ces meurtres reste flou, malgré la découverte d'une note près des corps, établissant un lien entre leur mort et des ONG présentes en Afghanistan. Selon les médias, l'organisation *Afghan Youth Convention* [Convention de la jeunesse afghane] aurait revendiqué ces assassinats. Amnesty International demande que des enquêtes approfondies soient menées sur ces meurtres par l'État afghan, quelles que soient les revendications faites par différents groupes.

Amnesty International a toujours fait part de ses préoccupations concernant les graves atteintes aux droits humains et violations de leurs droits dont sont victimes les femmes et dénoncé l'impunité dont continuent de bénéficier les auteurs de tels actes. En mai 2005, l'organisation s'était saisie du cas d'Amina, jeune femme de vingt-neuf ans originaire de la province de Badakshan, condamnée à mort par lapidation. Son exécution extrajudiciaire aurait été ordonnée par les *oulémas* (conseil religieux local) après qu'elle eut été déclarée coupable d'adultère. Selon les dernières informations qui nous sont parvenues, Amina aurait été lapidée avant d'être battue à mort. Amnesty International a bien appris qu'un certain nombre de personnes ont été arrêtées dans cette affaire, notamment

le chef des *oulémas*, mais l'organisation craint qu'elles ne soient pas traduites en justice. À ce jour, le gouvernement afghan n'a que rarement enquêté sur des crimes commis contre des femmes et n'affiche qu'un bilan médiocre concernant les efforts faits pour obliger les auteurs présumés d'atteintes graves aux droits humains à reconnaître leur responsabilité.

### **Complément d'information**

Amnesty International se préoccupe depuis longtemps de l'efficacité et de la capacité de la justice pénale à mener des enquêtes sur les violations des droits humains et exactions qui se sont produites dans le pays. L'organisation a enregistré des violations systématiques des droits humains commises par les forces de police et les autorités judiciaires ; on peut citer les procès inéquitables, le recours à la torture, l'application de la peine de mort ainsi qu'une discrimination très forte et des dénis d'accès à la justice, en particulier pour les femmes.

Le gouvernement afghan se trouve face à l'énorme tâche de garantir la protection des droits humains et de veiller à la mise en application de mesures visant à établir un état de droit. Il a le devoir de s'assurer que les auteurs d'actes aussi inqualifiables font l'objet d'enquêtes appropriées et reçoivent un châtiment. Amnesty International demande instamment que des poursuites soient menées et qu'elles aboutissent, afin d'envoyer le message clair selon lequel la violence contre les femmes ne sera pas tolérée par l'État. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**